



INFORMATION CONCERNANT LES RAPPELS DES DISPOSITIFS DE GONFLAGE DE COUSSINS GONFLABLES

Table des matières

[RAPPELS DES DISPOSITIFS DE GONFLAGE DE COUSSINS GONFLABLES – INFORMATION GÉNÉRALE](#)

[FICHE D'INFORMATION CONCERNANT LES RAPPELS DES DISPOSITIFS DE GONFLAGE DE COUSSINS GONFLABLES](#)

[FOIRE AUX QUESTIONS](#)

[NOUS JOINDRE / MON VÉHICULE EST-IL CONCERNÉ?](#)

[DERNIÈRES NOUVELLES ET MISES À JOUR](#)

- Cliquez sur un des liens affichés plus haut afin d'être dirigé vers un sujet particulier -

RAPPELS DES DISPOSITIFS DE GONFLAGE DE COUSSINS GONFLABLES – INFORMATION GÉNÉRALE

L'engagement de Honda

Honda s'est engagée à répondre aux besoins et aux préoccupations des clients concernés par les rappels des dispositifs de gonflage de coussins gonflables Takata. Nous répondons de la qualité et de la sécurité de nos produits. La protection des conducteurs et des passagers dans nos véhicules est d'une importance primordiale.

Nous nous excusons auprès de nos clients pour tout inconvénient, et tenons à ce que vous sachiez que nous faisons tout ce que nous pouvons afin d'accélérer la production des dispositifs de gonflage de coussins gonflables de remplacement.

Est-ce que votre véhicule est concerné?

Afin de vérifier si votre véhicule Honda ou Acura est visé par une campagne de rappel en suspens concernant les dispositifs de gonflage de coussins gonflables, veuillez consulter le site www.honda.ca/recallsfre ou appeler la ligne d'assistance Honda réservée aux rappels des dispositifs de gonflage des coussins gonflables au 1 877 445-7754. Les propriétaires de véhicules Acura peuvent consulter le site www.acura.ca/recallsfre ou appeler la ligne d'assistance Acura réservée aux rappels des dispositifs de gonflage des coussins gonflables au 1 877 445-9844.

Si votre véhicule est l'un des modèles suivants, il pourrait faire l'objet d'une campagne de rappel concernant les dispositifs de gonflage de coussins gonflables :

| Véhicules Honda | |
|-----------------|--|
| Accord | 2001, 2002 et 2003, 2004, 2005, 2006 et 2007 |
| Civic | 2001, 2002 et 2003, 2004 et 2005 |
| CR-V | 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011 |
| Element | 2003 à 2010 |
| Odyssey | 2002, 2003 et 2004 |
| Pilot | 2003, 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008 |
| Ridgeline | 2006 à 2014 |

| Véhicules Acura | |
|-----------------|--|
| 1.7 EL | 2001 à 2005 |
| TL / CL | 2002 et 2003, 2009 à 2014 |
| MDX | 2003 à 2006 |
| RL | 2005 à 2012 |
| ILX | 2013 à 2016 (2016 en début de production seulement) |
| RDX | 2007 à 2015 |
| ZDX | 2010 à 2013 |

| | |
|----------------|--------------|
| CR-Z | 2011 à 2015 |
| Fit | 2009 à 2014 |
| Insight | 2010 et 2012 |

Élargissements de campagnes de rappel :

En mai 2016, l'agence américaine National Highway Traffic Safety Administration (« NHTSA »), a annoncé des élargissements subséquents de campagnes entre mai 2016 et décembre 2019, en fonction de l'ordre de priorité des risques.

L'ordre de priorité des risques est déterminé par l'âge des dispositifs de gonflage et par leur exposition à une humidité absolue élevée et à de hautes températures variables qui accélèrent la dégradation de l'agent propulseur chimique.

Honda a déterminé que les véhicules au Canada seront rappelés de manière identique à ceux du Nord des États-Unis, en raison de leur exposition à un risque similaire (moins élevé).

À l'avenir, lorsqu'un véhicule est ajouté à la liste de véhicules rappelés, le site Web sera mis à jour. De plus, des avis de campagnes de rappel seront envoyés aux propriétaires de véhicules concernés, selon les coordonnées les plus récentes que nous possédons. Les propriétaires peuvent également vérifier si leur véhicule est visé par une campagne de rappel par le biais de www.honda.ca/recallsfre ou www.acura.ca/recallsfre ou en téléphonant à la [ligne d'assistance réservée aux rappels des dispositifs de gonflage des coussins gonflables](#) afin d'obtenir de l'information à jour concernant les avis de campagnes de rappel.

Veuillez vous reporter à la section [Dernières nouvelles et mises à jour](#) pour plus de détails concernant ce développement.

Que dois-je faire si mon véhicule est visé par une campagne de rappel concernant les dispositifs de gonflage de coussins gonflables?

Si votre véhicule est visé par une campagne de rappel concernant les dispositifs de gonflage de coussins gonflables, nous vous encourageons à prendre les dispositions nécessaires, dès que vous aurez reçu l'avis de Honda ou d'Acura, afin de faire inspecter et, au besoin, remplacer le dispositif de gonflage du coussin gonflable de votre véhicule. Cette inspection et tout remplacement requis dans le cadre de ce rappel seront faits sans frais chez un concessionnaire Honda ou Acura autorisé. Les avis de campagnes de rappel seront envoyés par la poste aux propriétaires de véhicules concernés, selon les coordonnées les plus récentes que nous possédons.

Les propriétaires devraient également consulter le site www.honda.ca/recallsfre ou www.acura.ca/recallsfre ou appeler la [ligne d'assistance réservée aux rappels des dispositifs de gonflage des coussins gonflables](#) afin d'obtenir de l'information à jour concernant les avis de campagnes de rappel.

Que dois-je faire s'il y a un délai pour l'obtention des pièces requises pour effectuer le travail recommandé dans le cadre du rappel sur mon véhicule?

Si vous êtes préoccupé concernant tout délai pour faire inspecter le dispositif de gonflage de coussin gonflable de votre véhicule ou, le cas échéant, le faire remplacer, nous avons une procédure de service à la clientèle qui tient compte des besoins individuels et des préoccupations des clients et, lorsqu'approprié, prévoit le remboursement ou des dispositions pour un moyen de transport alternatif temporaire, jusqu'à ce que le dispositif de gonflage de coussin gonflable de votre véhicule soit inspecté et, au besoin, remplacé. Pour des renseignements concernant ce qui est prévu pour un moyen de transport alternatif temporaire, ou encore pour un remboursement à ce sujet, veuillez appeler la [ligne d'assistance réservée aux rappels des dispositifs de gonflage des coussins gonflables](#).

FICHE D'INFORMATION CONCERNANT LES RAPPELS DES DISPOSITIFS DE GONFLAGE DE COUSSINS GONFLABLES

Ce document fournit aux clients et autres parties intéressées de l'information factuelle courante au sujet des campagnes de rappel des dispositifs de gonflage de coussins gonflables Takata pour Honda et Acura au Canada. À moins d'indication contraire, l'information concerne seulement les produits destinés au marché canadien.

Soutien aux concessionnaires Honda et Acura

Dans le cadre des rappels de sécurité, les concessionnaires Honda et Acura autorisés feront le travail sans frais pour le client. Lorsqu'un propriétaire demande un moyen de transport alternatif temporaire en attendant que le travail recommandé dans le cadre du rappel soit effectué, pendant que le travail est effectué, ou en raison d'un retard dans l'exécution du travail sur un véhicule concerné, les concessionnaires Honda et Acura peuvent prendre des dispositions pour obtenir un moyen de transport alternatif temporaire, lorsque requis. Pour avoir de l'aide, communiquez avec la ligne d'assistance Honda réservée aux rappels des dispositifs de gonflage des coussins gonflables au 1 877 445-7754. Les propriétaires de véhicules Acura peuvent appeler la ligne d'assistance Acura réservée aux rappels des dispositifs de gonflage des coussins gonflables au 1 877 445-9844.

Approvisionnement en dispositifs de gonflage

Les pièces sont actuellement disponibles pour la plupart des véhicules faisant l'objet d'une campagne de rappel de sécurité concernant les dispositifs de gonflage de coussins gonflables. Honda travaille à accroître l'approvisionnement en dispositifs de gonflage de remplacement auprès de différents fournisseurs.

Les pièces de remplacement pour les campagnes de rappel annoncées en février 2016 et en mai 2016 devraient être disponibles en quantité suffisante pour effectuer la plupart des remplacements, au plus tôt, vers la fin de 2016.

Efforts soutenus pour les avis aux clients

Les avis seront envoyés par la poste aux propriétaires de véhicules concernés, selon les coordonnées les plus récentes que nous possédons. En cas de délai dans l'obtention des pièces requises pour effectuer le travail recommandé dans le cadre d'un rappel, les clients recevront un deuxième avis lorsque les pièces seront disponibles.

Si vous êtes un résident des États-Unis et/ou si votre véhicule est régulièrement conduit ou entreposé aux États-Unis, veuillez appeler la [ligne d'assistance réservée aux rappels des dispositifs de gonflage des coussins gonflables](#).

FOIRE AUX QUESTIONS

Pourquoi Honda procède-t-elle au rappel de ces véhicules?

Les campagnes de rappel des dispositifs de gonflage des coussins gonflables avant du conducteur et du passager ont été lancées pour se pencher sur des problèmes précis ayant été identifiés. Ces problèmes peuvent occasionner une surpression du dispositif de gonflage lors du déploiement d'un coussin gonflable. Lorsqu'un coussin gonflable concerné se déploie, il pourrait le faire avec une trop grande pression, occasionnant la rupture du boîtier du dispositif de gonflage et la projection de fragments métalliques qui pourraient causer des blessures aux occupants du véhicule, voire entraîner la mort.

L'enquête menée jusqu'à présent par Takata indique que le risque de rupture du dispositif de gonflage augmente dans les cas où le véhicule a été exposé à des conditions persistantes d'humidité absolue élevée pendant plusieurs années et que le risque est considérablement réduit lorsque le véhicule n'a pas été exposé à ces conditions.

À ce jour, Honda n'a identifié au Canada aucun déploiement anormal de coussins gonflables contenant des dispositifs de gonflage Takata touchés par les problèmes visés par ces rappels.

Quel est le nombre total de véhicules faisant l'objet d'une campagne de rappel de sécurité en raison des rappels des dispositifs de gonflage de coussins gonflables Takata au Canada?

À compter de la fin mai 2016, environ 970 000 véhicules Honda et Acura au Canada sont, ou ont été, concernés par une ou plusieurs campagnes de rappel en lien avec le risque de rupture des dispositifs de gonflage de coussins gonflables Takata.

Quel travail sera effectué sur les véhicules concernés?

Pour la majorité des véhicules faisant partie des rappels des dispositifs de gonflage de coussins gonflables, le dispositif de gonflage devra être remplacé. On a demandé à un sous-ensemble de clients d'amener leur véhicule pour qu'une inspection soit faite afin de déterminer la marque du dispositif de gonflage; selon le résultat de l'inspection, le dispositif de gonflage pourrait être remplacé. Les dispositifs de gonflage de coussins gonflables doivent être inspectés et remplacés, le cas échéant, par un concessionnaire Honda ou Acura autorisé. L'inspection et la réparation seront effectuées sans frais.

Qui a fabriqué les dispositifs de gonflage de coussins gonflables identifiés par les rappels et les campagnes?

Takata ou une de ses filiales.

Quand vais-je recevoir un avis?

Honda Canada a envoyé des avis aux clients ayant un véhicule concerné, en utilisant les noms de propriétaires et les coordonnées les plus récents dont nous disposons. Pour vérifier si votre NIV est

concerné par une campagne de rappel, veuillez consulter le site www.honda.ca/recallsfre ou www.acura.ca/recallsfre.

Les pièces sont actuellement disponibles pour la plupart des véhicules faisant l'objet d'une campagne de rappel de sécurité concernant les dispositifs de gonflage de coussins gonflables. Pour certains modèles de véhicules, Honda travaille à accroître l'approvisionnement en dispositifs de gonflage de remplacement auprès de différents fournisseurs.

En cas de délai dans l'obtention des pièces requises pour effectuer le travail recommandé dans le cadre d'un rappel, les clients recevront un deuxième avis lorsque les pièces seront disponibles.

Les pièces de remplacement pour les campagnes de rappel annoncées en février 2016 et en mai 2016 devraient être disponibles, au plus tôt, vers la fin de 2016.

Y aura-t-il des délais pour l'obtention de certaines pièces de remplacement?

Pour les dispositifs de gonflage de coussins gonflables avant du conducteur Takata de type PSDI-5 sans déshydratant (rappelés en février 2016), tout comme pour les dispositifs de gonflage de coussins gonflables avant du passager sans déshydratant (rappelés en mai 2016), un certain temps sera requis pour que l'ingénierie et les tests des dispositifs de gonflage de remplacement soient faits pour assurer la compatibilité avec les modules de coussins gonflables existants installés dans ces véhicules à l'origine. De plus, en raison du nombre élevé de véhicules concernés, certains délais pourraient être provoqués en raison des efforts déployés afin d'augmenter la cadence de production.

Puis-je faire débrancher les coussins gonflables de façon temporaire en attendant que les pièces soient disponibles?

Honda Canada recommande de ne pas débrancher les coussins gonflables. Nous aiderons les clients préoccupés à trouver des solutions répondant à leurs besoins, incluant réparer le véhicule le plus rapidement possible, fournir un moyen de transport alternatif temporaire, ou rembourser les clients pour de tels frais.

Combien de temps prend le remplacement d'un dispositif de gonflage de coussin gonflable?

Le remplacement d'un dispositif de gonflage de coussin gonflable prend généralement moins d'une heure. Lorsqu'ils prennent rendez-vous pour faire remplacer un composant, les clients devraient demander à leur concessionnaire une estimation du temps nécessaire pour effectuer les travaux, puisque chacun d'entre eux a son propre horaire journalier. Il est important de prendre rendez-vous pour s'assurer que le travail sera fait selon l'estimation du temps donnée et à l'heure prévue, ce qui permettra également au concessionnaire de commander la pièce de remplacement afin qu'elle soit livrée à temps pour le rendez-vous prévu. Lorsqu'une pièce de remplacement n'est pas disponible, le concessionnaire ou Honda Canada s'assurera qu'un moyen de transport alternatif soit mis à la disposition du client, ou qu'un remboursement soit fait pour ce dernier.

Est-ce que je dois avoir avec moi la lettre/l'avis de campagne de rappel pour que le travail soit fait dans le cadre du rappel?

Non. Les concessionnaires Honda et Acura peuvent confirmer si un véhicule est concerné par un rappel en vérifiant le NIV du véhicule.

Si j'ai fait faire du travail dans le cadre d'un rappel, est-il possible qu'un rappel subséquent fasse en sorte que d'autre travail soit requis pour mon véhicule?

Il est possible que les véhicules concernés par des campagnes antérieures de rappel de dispositif de gonflage Takata requièrent du travail supplémentaire à la suite d'une nouvelle campagne. Cela pourrait être requis puisqu'un dispositif de gonflage de génération précédente a été utilisé pour faire le travail dans le cadre de la campagne de rappel antérieure et que la plus récente campagne de service requiert un dispositif de gonflage dont la conception a été mise à jour. Vous pouvez vérifier le NIV de votre véhicule en consultant le site www.honda.ca/recallsfre ou www.acura.ca/recallsfre afin de confirmer si votre véhicule est concerné par une campagne de rappel en suspens.

Je réside loin d'un concessionnaire Honda ou Acura autorisé. Comment puis-je faire effectuer le travail dans le cadre du rappel?

Veillez appeler la [ligne d'assistance réservée aux rappels des dispositifs de gonflage des coussins gonflables](#) pour obtenir de l'aide.

Si vous êtes un résident des États-Unis et/ou si votre véhicule est conduit aux États-Unis, veuillez appeler la [ligne d'assistance réservée aux rappels des dispositifs de gonflage des coussins gonflables](#).

Est-ce que les problèmes liés aux dispositifs de gonflage peuvent faire allumer le témoin du système SRS?

Le témoin du système SRS ne s'allumera pas en raison d'un problème lié aux dispositifs de gonflage de coussins gonflables; le témoin du système SRS des véhicules concernés pourrait cependant s'allumer pour d'autres raisons. Si le témoin du système SRS de votre véhicule est allumé, amenez-le chez un concessionnaire Honda ou Acura dès que possible pour le faire inspecter.

Est-ce que ce rappel concerne des véhicules à l'échelle mondiale en raison de ce problème?

Oui. Il s'agit en effet d'un problème à l'échelle mondiale qui concerne des véhicules Honda ou Acura, de même que des véhicules d'autres fabricants.

Que dois-je faire si mon véhicule est un véhicule Honda ou Acura 2001 à 2003 que l'agence NTHSA a mentionné dans son annonce du 30 juin 2016 (pour plus de détails consulter l'annonce dans la section [DERNIÈRES NOUVELLES ET MISES À JOUR](#), indiquée ci-après)?

Ces véhicules ne font pas l'objet d'un nouveau rappel ou d'un élargissement de rappel, car ils ont été inclus dans les rappels annoncés antérieurement par Honda entre décembre 2008 et décembre 2011.

Honda continue à encourager les propriétaires de véhicules à consulter le site www.honda.ca/recallsfre ou www.acura.ca/recallsfre, ou à appeler la [ligne d'assistance réservée aux rappels des dispositifs de gonflage des coussins gonflables](#) pour déterminer si leur véhicule Honda ou Acura fait l'objet d'un rappel en suspens de dispositif de gonflage de coussin gonflable. Si c'est le cas, Honda demande aux propriétaires de véhicules Honda ou Acura de prendre contact, dès que possible, avec un concessionnaire Honda ou Acura de leur région, afin de faire effectuer sans frais le travail recommandé dans le cadre du rappel sur leur véhicule.

Y a-t-il eu des ruptures de dispositifs de gonflage de coussins gonflables ayant causé des déploiements anormaux au Canada?

À ce jour, Honda n'a identifié au Canada aucun déploiement anormal de coussins gonflables contenant des dispositifs de gonflage Takata touchés par les problèmes visés par ces rappels.

Honda a été informée d'au moins une rupture d'un dispositif de gonflage de coussin gonflable au Canada qui concerne un véhicule d'un autre fabricant, dont le dispositif de gonflage de coussin gonflable est fabriqué par un autre fournisseur. Aucun des véhicules Honda ou Acura réservés au marché canadien n'a été antérieurement ni n'est actuellement équipé de dispositifs de gonflage de coussins gonflables fabriqués par ce fournisseur. La cause de cette rupture fait toujours l'objet d'une enquête et l'information actuellement détenue par Honda indique que la rupture n'est pas liée aux problèmes concernés par les rappels des dispositifs de gonflage Takata.

NOUS JOINDRE / MON VÉHICULE EST-IL CONCERNÉ?

Pour déterminer si votre véhicule est concerné ou pour obtenir toutes les informations concernant ces campagnes de rappel, voici ce que vous pouvez faire :



Cliquez sur <http://www.honda.ca/recallsfre> ou sur <http://www.acura.ca/recallsfre> et entrez votre NIV (seulement pour les véhicules achetés au Canada).



Appelez la ligne d'assistance Honda réservée au rappel des dispositifs de gonflage des coussins gonflables au **1 877 445-7754**

ou

Appelez la ligne d'assistance Acura réservée au rappel des dispositifs de gonflage des coussins gonflables au **1 877 445-9844**

DERNIÈRES NOUVELLES ET MISES À JOUR

Le 30 juin 2016 - Annonce de l'agence américaine National Highway Traffic Safety Administration (NHTSA)

Le 30 juin 2016, l'agence américaine National Highway Traffic Safety Administration (« **NHTSA** ») a fait une annonce concernant certains dispositifs de gonflage de coussins gonflables avant, fabriqués par Takata, installés dans certains véhicules Honda et Acura 2001 à 2003.

Ceci n'est pas un nouveau rappel ou un élargissement de rappel, car ces véhicules ont été inclus dans les rappels annoncés antérieurement par Honda entre décembre 2008 et décembre 2011.

La NHTSA a précisé que le risque de rupture d'un dispositif de gonflage augmente si les véhicules ont passé des périodes prolongées dans des régions où il existe une humidité absolue élevée. Honda n'a identifié au Canada aucun déploiement anormal de coussins gonflables contenant des dispositifs de gonflage Takata touchés par les problèmes visés par ces rappels.

Dans tous les cas, Honda continue à encourager les propriétaires de véhicules à consulter le site www.honda.ca/recallsfre ou www.acura.ca/recallsfre, ou à appeler la [ligne d'assistance réservée aux rappels des dispositifs de gonflage des coussins gonflables](#) pour déterminer si leur véhicule Honda ou Acura fait l'objet d'un rappel en suspens de dispositif de gonflage de coussin gonflable. Si c'est le cas, Honda demande aux propriétaires de véhicules Honda ou Acura de prendre contact, dès que possible, avec un concessionnaire Honda ou Acura de leur région, afin de faire effectuer sans frais le travail recommandé dans le cadre du rappel sur leur véhicule.

Le 4 mai 2016 - Annonce de l'agence américaine National Highway Traffic Safety Administration

Le 4 mai 2016, l'agence américaine National Highway Traffic Safety Administration (« **NHTSA** ») a établi un échéancier pour le rappel de tous les dispositifs de gonflage de coussins gonflables avant du conducteur et du passager, fabriqués par Takata, qui ne contiennent pas de déshydratant capable d'absorber l'humidité. Ces dispositifs de gonflage sont utilisés dans les véhicules de nombreux fabricants automobiles.

Il est important de noter que pour tous les véhicules Honda et Acura, **tous les dispositifs de gonflage de coussins gonflables avant du conducteur fabriqués par Takata qui ne contiennent pas de déshydratant ont déjà été rappelés**. Par conséquent, l'échéancier de campagnes de rappel proposé vise seulement certains véhicules Honda et Acura équipés de dispositifs de gonflage de coussins gonflables avant du **passager** qui ne contiennent pas de déshydratant.

L'élargissement des campagnes de rappel inclut un échéancier en cinq étapes, en fonction de l'ordre de priorité des risques. L'annonce des rappels a commencé à la fin de mai 2016 et on prévoit que la dernière campagne aura lieu en décembre 2019. Les rappels seront lancés en

fonction de l'ordre de priorité des risques qui sera déterminé par l'âge des dispositifs de gonflage des coussins gonflables et par leur exposition à une humidité absolue élevée et à de hautes températures variables qui accélèrent la dégradation de l'agent propulseur chimique de ces composants. Honda a déterminé que les véhicules au Canada seront rappelés de manière identique à ceux du Nord des États-Unis, en raison de leur exposition à un risque similaire (moins élevé).

En ce qui concerne le risque potentiel de rupture des dispositifs de gonflage de coussins gonflables pendant la période de ces rappels échelonnés, la NHTSA a indiqué que les dispositifs de gonflage de coussins gonflables avant Takata qui ne contiennent pas de déshydratant ne posent pas de risques déraisonnables pour la sécurité avant que leur agent propulseur n'atteigne un certain niveau de dégradation. Il a été démontré que des facteurs combinés tels que le temps, l'humidité et les hautes températures variables contribuent à la dégradation de l'agent propulseur.

Si un véhicule est ajouté à la liste de véhicules faisant partie d'un rappel, la liste sur le site Web sera mise à jour. De plus, les avis de campagnes de rappel seront envoyés aux propriétaires de véhicules concernés, selon les coordonnées les plus récentes que nous possédons. Les propriétaires peuvent également vérifier si leur véhicule est visé par une campagne de rappel par le biais de www.honda.ca/recallsfre ou www.acura.ca/recallsfre ou appeler la [ligne d'assistance réservée aux rappels des dispositifs de gonflage des coussins gonflables](#) afin d'obtenir de l'information à jour concernant les avis de campagnes de rappel.